

Aire marine des Gambier Polynésie française



Zone de protection

- Zone interdite d'accès - compétence de l'Etat français
- 0 à 12 milles nautiques : Zone de pêche règlementée réservée à
- à partir de 12 milles nautiques : Parc territorial (cat. II)
- ZEE - Aire protégée de ressources naturelles gérées (cat. VI), TAINUI ATEA, 4,5 M km²

Monts sous-marins (profondeur en m)

- ▲ 0 à -200
- ▲ -200 à -500
- ▲ -500 à -2986



Source : DIREN, 2025 ; DRM, 2025 ; Agence des aires marines protégées ; Atelier d'experts patrimoine naturel, 2015 ; Bridlife international ; IBA ; IHO/IFREMER/AAMP ; Monts sous-marins ; Oceanic Fisheries Programme of the Pacific Community, 2024 ; DAF ; Exclusive Economic Zone (EEZ) of the world, Marineregions.org ; SHOM, data.shom.fr ; ESRI Ocean, Base sur World Geodetic System 1984 ensemble (EPSG:6326) ; Réalisation carto. : POE Géomatique, 09/2025

